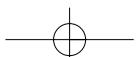
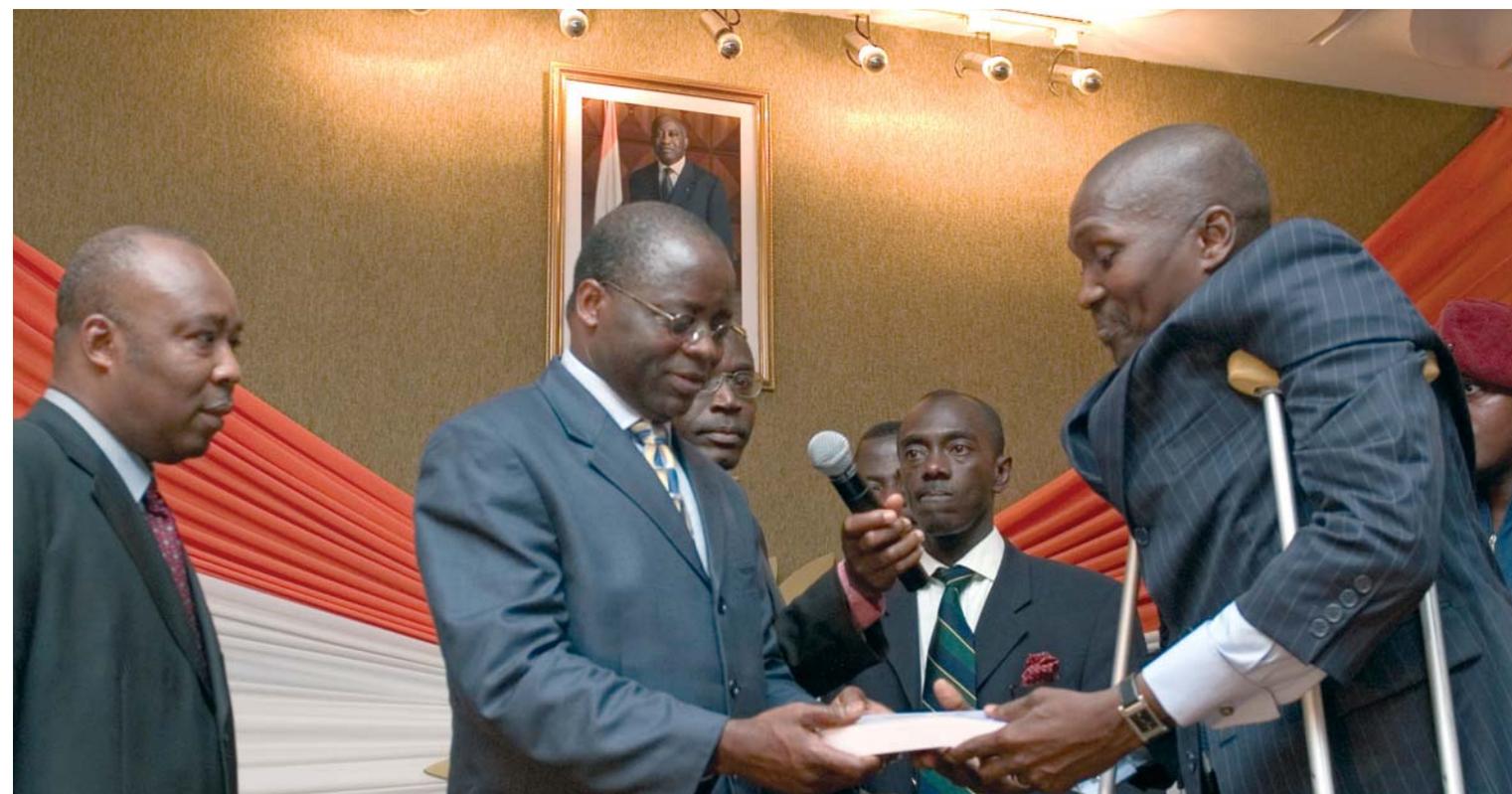
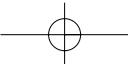




L'ONU et les droits de l'homme





Mm. Abou Moussa chef de la mission par intérim, CDDH Simon Munzu, Ex-ministre DDH, Joël N'guessan lors de la cérémonie officielle de don d'ouvrages et de remise de matériels de sensibilisation sur les Droits de l'homme au Ministère des droits de l'homme. © ONUCI

Conformément au mandat établi par les résolutions 1528 (2004), 1609 (2005), 1739 (2007) et 1765 (2007) du Conseil de Sécurité, la Division des Droits de l'Homme (DDH) de l'ONUIC est appelée principalement à contribuer à la promotion et à la protection des droits de l'homme en Côte d'Ivoire en prêtant une attention particulière aux actes de violence commis contre les enfants et les femmes. Elle doit aussi surveiller et aider à enquêter sur les violations des droits de l'homme, en vue de mettre fin à l'impunité.

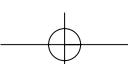


veaux défis auxquels celle-ci ne saurait se dérober. Les questions essentielles traitées par l'Accord - l'identification, le processus électoral, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (DDR), le redéploiement de l'administration, le code de conduite des médias, les sanctions et la protection ainsi que la libre circulation des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national avec la suppression de la zone de confiance, le retour des personnes déplacées internes, etc. ont des incidences importantes sur la promotion et la protection des droits de l'homme en Côte d'Ivoire.

Avec la signature de l'Accord politique de Ouagadougou, et l'adoption de la résolution 1765 (2007), la mission de la DDH se trouve accrue. En effet, les parties à cet accord réaffirment leur attachement à toutes les résolutions des Nations Unies sur la Côte d'Ivoire, y compris les dispositions de ces résolutions consacrées à la question des droits de l'homme. De ce fait, les aspects de droits de l'homme relatifs aux différents sujets traités dans l'Accord politique de Ouagadougou viennent s'ajouter au mandat de la Division, imposant ainsi de nou-



Quelques exemples de posters réalisés par la Division des Droits de l'Homme. © ONUCI





ACTIVITÉS PROGRAMMATIQUES/OPÉRATIONNELLES

Dans le nouveau contexte créé par l'Accord politique de Ouagadougou, la Division des Droits de l'Homme de l'ONUCI continue à assurer la promotion et la protection des Droits de l'Homme, notamment par le monitoring et l'assistance pour aider à enquêter sur les violations des droits de l'homme en vue de mettre un terme à l'impunité, la publication des rapports sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire et l'assistance au Gouvernement dans l'exécution de son programme d'actions prioritaires en matière des droits de l'homme.

Parmi d'autres activités menées par cette Division dans le même but figurent l'assistance technique à la Commission Nationale des Droits de l'Homme; la sensibilisation et la formation des Forces de Défense et de Sécurité de Côte d'Ivoire (FDS-CI), des fonctionnaires et agents de l'Etat, de la société civile, notamment des organisations œuvrant en faveur des droits des femmes

et des enfants, sur les questions des droits de l'homme, et le renforcement des capacités des agences du système des Nations Unies présents dans le pays en vue de l'intégration de la dimension des droits de l'homme dans leurs activités. La Division doit également tenir le Comité des Sanctions du Conseil de Sécurité informé des développements en matière des droits de l'homme.

Dans le même contexte, la Division des Droits de l'Homme accorde une attention particulière à l'observation de la situation dans l'ex-Zone de Confiance et dans la partie ouest de la Côte d'Ivoire, au respect des droits des personnes déplacées lors de leur retour dans leurs communautés respectives; à la protection et à la libre circulation des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national, au suivi de l'identification, au processus électoral, au redéploiement de l'administration, au suivi du DDR/DDM et à la restructuration des FDS-CI.



Visite des prisons par la Division des Droits de l'Homme. © ONUCI



LA DIVISION DES DROITS DE L'HOMME EN ACTION

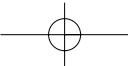
La Division des droits de l'homme de l'ONUCI continue, à travers ses neuf bureaux régionaux, à assurer la surveillance et l'observation de la situation des droits de l'homme par les enquêtes et visites de terrain. A cet égard, elle rencontre régulièrement les autorités nationales et locales tant civiles que militaires pour évaluer la situation des droits de l'homme en vue de promouvoir leur respect et leur pleine jouissance.

Les victimes des violations des droits de l'homme se réfèrent régulièrement à l'ONUCI pour demander protection en cas de danger imminent. Des rapports périodiques sont rendus publics tous les quatre mois, précédés d'un briefing avec le corps diplomatique accrédité à

Abidjan.

Dans le domaine de la promotion, outre les formations régulières dispensées dans les établissements scolaires et académiques, les bureaux régionaux organisent régulièrement des formations et activités de renforcement des capacités des partenaires - FDS, Forces armées des Forces Nouvelles (FAFN) et société civile.

La Division anime sur ONUCI FM une émission régulière intitulée " A vos droits " pour sensibiliser le public sur les questions des droits de l'homme, en plus des programmes spéciaux sur différents thèmes touchant les droits de l'homme.



Simon Munzu, CDDH, à gauche en 3^{ème} position, invité de la rédaction de FRAT-MAT échange avec les médias sur les questions des Droits de l'homme © ONUCI

Pour promouvoir la culture des droits de l'homme, plus de cinquante clubs des droits de l'homme ont été mis en place dans les écoles à Daloa, Abidjan, Bouaké, Yamoussoukro, Korhogo, Odienné et ailleurs avec l'assistance de la Division en collaboration avec le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme sur initiative, dans certains cas, des établissements eux-mêmes.

Par ailleurs, la Division des Droits de l'Homme de l'ONU CI conçoit, réalise et participe à des émissions télévisées sur les droits de l'homme, qui permettent aux téléspectateurs d'être informés sur le sujet. Des posters produits par la Division portant sur des thèmes pertinents d'actualité tels : "le droit à la vie", "le droit à l'intégrité physique", "la non violence", et la similitude entre la Constitution ivoirienne et la Déclaration Universelle

des Droits de l'Homme ont été distribuées à travers tout le pays et utilisées dans les formations.

La Division profite de toutes les occasions qui se présentent, via les médias ou à travers des ateliers, des séminaires ou d'autres rencontres, pour expliquer son mandat au grand public et à des groupes cibles, ou pour échanger avec les journalistes, les ONGs et les institutions sur la problématique des droits de l'Homme en Côte d'Ivoire.

Enfin, la Division poursuit ses efforts de sensibilisation en contribuant à la commémoration des diverses journées régionales et internationales consacrées aux droits de l'homme, dont la Journée Internationale de la Femme, la Journée Africaine des Droits de l'Homme, la Journée Internationale de l'Enfant.



Poèmes et pièce de théâtre réalisés par les élèves sur les droits de l'homme. © ONUCI

